



COVID-19: INFORMATION AUX VOYAGEURS ENTRANT EN POLYNÉSIE FRANÇAISE



Cher voyageur,

Bienvenue en Polynésie Française.

Afin de protéger notre pays de l'introduction du coronavirus SARS-CoV-2, un dispositif de surveillance sanitaire obligatoire des voyageurs a été mis en place (Arrêté n° 525 CM du 13 mai 2020 modifié portant mesures d'entrée et de surveillance sanitaire des arrivants en Polynésie française dans le cadre de la lutte contre la covid-19).

Avant votre départ, il vous a été demandé de fournir un test négatif au SARS-CoV-2 effectué dans les 3 jours précédant le vol et de remplir un formulaire numérique sanitaire d'engagement sur le site www.etis.pf.

A votre arrivée à l'aéroport, vous êtes soumis(e) à un test de détection du SARS-CoV-2.

Pour tous les voyageurs âgés de plus de 6 ans, un test* devra également être réalisé au cours de la semaine suivant l'arrivée en Polynésie française. Il s'agit d'un **prélèvement oral et nasal à réaliser vous-même, à la date indiquée sur l'enveloppe contenant le kit d'auto-prélèvement** qui vous est délivré à votre arrivée (voir notice pour l'auto-prélèvement).

❖ **Pour les voyageurs sans quarantaine (immunisés):**

- Si vous séjournez dans l'un des hébergements participant à la surveillance des voyageurs, vous devrez remettre votre prélèvement à la réception de l'établissement qui se chargera de sa transmission vers un centre de santé listé en annexe.
- Sinon, vous devrez déposer votre prélèvement dans un centre de santé ou directement à l'Institut Louis Malardé (ILM) à Papeete, **aux horaires et lieux indiqués en annexe.**

❖ **Pour les voyageurs en quarantaine:**

- Si vous effectuez votre quarantaine dans un site dédié, un coursier se chargera de récupérer votre prélèvement.
- Si vous effectuez votre quarantaine à domicile, vous devrez solliciter un tiers pour qu'il dépose votre prélèvement dans un centre de santé ou directement à l'ILM, **aux horaires et lieux indiqués en annexe.**

*Ce test étant réalisé dans le cadre d'un dispositif de surveillance, le résultat ne vous sera pas communiqué. Vous serez contacté(e) uniquement en cas de suspicion d'infection par le SARS-CoV-2.

Si vous êtes en quarantaine, vous devrez également vous soumettre à **un test au 8^{ème} jour** de quarantaine, basé sur un prélèvement naso-pharyngé réalisé par du personnel médical.

- Si vous effectuez votre quarantaine dans un site dédié, le prélèvement sera réalisé sur place par une équipe de l'ILM.
- Si vous effectuez votre quarantaine à domicile, vous devrez vous rendre à l'ILM (tel: 40 416 416 / 40 416 472).

Rappels:

Si durant votre séjour vous ressentez au moins un des symptômes de la Covid-19 (fièvre, toux, fatigue, maux de gorge, maux de tête, diarrhée, difficultés respiratoires, courbatures, perte de goût ou d'odorat), contactez immédiatement la **plateforme de signalement au numéro suivant: (+689) 40 455 000**. En cas de signe de gravité, appelez directement le **SAMU au 15**.

Tout au long de votre séjour, veillez à maintenir les **mesures barrières**: respect de la distanciation physique d'au moins 1 mètre, port du masque dans les zones publiques et nettoyage régulier des mains avec du savon ou désinfection des mains avec une solution hydro-alcoolique.

Pour tout renseignement, contacter l'Institut Louis Malardé par e-mail à l'adresse Cov-check@ilm.pf ou en cas d'urgence par téléphone au (+689) 40 416 459, tous les jours entre 08h00 et 12h00.

Votre collaboration est essentielle pour préserver la santé de la population de Polynésie française.

Merci de votre coopération.